

(Dés)unions régionales

Tensions autour de la zone franc



*France-au-revoir
en Côte d'Ivoire*

*La politique minière
au Burkina Faso*

(Dés)unions régionales. Tensions autour de la zone franc

Les gouvernements ouest-africains mettent en commun la gestion de pans de leur souveraineté – de la monnaie à la circulation des personnes ou à la régulation du commerce. Toutefois, les sanctions imposées par les institutions économiques et financières ouest-africaines suite aux coups d'États intervenus au Mali, au Burkina Faso et au Niger depuis 2020 ont engendré des processus de désunion. Ce dossier resitue les tensions autour de la zone franc et des unions économiques ouest-africaines dans des dynamiques régionales plurielles. Les horizons régionaux sont omniprésents dans les vies quotidiennes et les trajectoires des acteurs, qu'ils soient experts, citoyens ou activistes. Les institutions régionales, multiples, induisent des relations asymétriques entre des pays et des acteurs aux positionnements singuliers. De la controverse autour du franc CFA à la conception d'unions monétaires alternatives, de la poursuite d'un contrôle colonial au lendemain des indépendances aux actions des opérateurs financiers, souvent oubliés, le dossier documente des dynamiques qui façonnent les espaces et les sociétés de l'Afrique de l'Ouest.

Coordonné par Boris Samuel
et James Christopher Mizes
avec les contributions
de Jonas Weko,
Manuel Rolland,
Kako Nubukpo,
Ndongo Samba Sylla
et Olivier Vallée.

Recherches

**France-au-revoir ou de la consommation
comme mode populaire d'expression politique**

Pietro Fornasetti

Régimes de transition et action publique.

Le cas de la politique minière au Burkina Faso

Sibiri Soura et Abdoul Karim Saidou

Lectures

*Autour d'un livre. Elgas, Les bons ressentiments.
Essai sur le malaise post-colonial*

Lu, vu, entendu

Politique africaine

*(Dés)unions régionales.
Tensions autour
de la zone franc*

Éditions KARTHALA
22-24, boulevard Arago
75013 Paris



Funded by
the European Union



European Research Council
Established by the European Commission

SciencesPo
CENTRE DE RECHERCHES
INTERNATIONALES



Les Africains dans le monde



IMAF
Institut des mondes africains
UMR 807 (CIRS) - UMR 243 (IRD)

FASOPO
FONDS D'ANALYSE DES
SOCIÉTÉS POLITIQUES

Rédaction

Les Afriques dans le monde – Sciences Po Bordeaux

Domaine universitaire

11, allée Ausone - 33607 Pessac cedex

e-mail : politique-africaine@sciencespobordeaux.fr

site Internet : <https://polaf.hypotheses.org/>

La rubrique Lectures continue d'être éditée au secrétariat parisien de la revue. Les livres pour compte rendu doivent être envoyés à l'adresse suivante : Séverine Awenengo Dalberto, bureau 3.188, Campus Condorcet, Bâtiment Recherche Sud, 5, cours des Humanités, 93322 Aubervilliers Cedex.

Directeur de la publication: Vincent Foucher

Rédaction en chef: Benjamin Chemouni, Boris Samuel et Étienne Smith

Responsables de rubrique: Hélène Charton (Recherches, Conjoncture), Altaïr Despres et Émilie Guitard (Lectures)

Secrétaire de rédaction: Yann Lézénès

Comité de rédaction: Gabriel André Treglia, Patrick Belinga Ondoua, Benoit Beucher, Emmanuelle Bouilly, Chloé Buire, Andrea Ceriana Mayneri, Dominique Connan, Altaïr Despres, Emanuele Fantini, Tim Gibbs, Jacobo Grajales, Nadia Hachimi Alaoui, Chloé Josse-Durand, Kai Koddenbrock, Mehdi Labzaé, Chris Mizes, Pedro Monaville, Laura Monfleur, Léo Montaz, Marianne Morange, Audrey Pluta, Tanguy Quidelleur, Côte Salvaire, Emmanuel Veuillet, Ousmane Zina

La revue **Politique africaine** est publiée par l'Association des chercheurs de *Politique africaine* (président Vincent Foucher, secrétaire général Mehdi Labzaé). Avec le soutien du Centre de recherches internationales (CERI, Sciences Po), de l'UMR Les Afriques dans le monde (LAM, Sciences Po Bordeaux), de l'Institut des mondes africains (Imaf) et de l'INSHS, et, pour la préparation éditoriale de ce numéro, de l'Union Européenne (ERC n°101219172).

Avec le concours du Centre national du livre.

Politique africaine est une revue à comité de lecture. Les opinions émises n'engagent que leurs auteurs. La revue n'est pas responsable des manuscrits qui lui sont confiés et se réserve le droit de modifier les articles pour des raisons éditoriales.

Édition, ventes et abonnements

Karthala, 22-24, boulevard Arago, 75013 Paris

Tél. : 01 43 31 15 59 Fax : 01 45 35 27 05

e-mail : karthala@orange.fr • site Internet : www.karthala.com

Bulletin d'abonnement et bon de commande en fin d'ouvrage

© Éditions Karthala, 2026

ISBN : 978-2-38409-469-1

(première édition papier, 2026)

Conception graphique : Bärbel Müllbacher

Illustration de couverture : © Jose Javier Legarra, *Camions au Port de l'Amitié*, Nouakchott, juin 2014.

Les « carnets de route » de l'artiste, également architecte, nous font partager son regard sur la capitale mauritanienne, ses quartiers et ses activités. Ces dessins ont été publiés dans deux volumes, *Nouakchott* (2015) et *Nouakchott Grande* (2020).

BENNETTA JULES-ROSETTE (1948-2025)

Comme le souligne Bogumil Jewsiewicki¹, l'itinéraire intellectuel de Bennetta Jules Rosette fut particulièrement riche et fut guidé par un extrême souci de rigueur méthodologique, allié à une recherche théorique permanente appliquée à des objets très divers mais toujours relatifs aux cultures noires (africaines, afro-américaines et diasporiques). Il est par conséquent impossible de lui rendre hommage brièvement. Afin de compléter les biographies² publiées suite à son décès, survenu le 7 décembre 2025, je voudrais surtout évoquer les liens étroits qu'elle entretenait avec la France.

Elle étudia la littérature française et la philosophie à la Sorbonne en 1966 ; elle y acquit une aisance en français qu'elle ne perdit jamais et lui permit de découvrir les recherches françaises en sciences sociales, dont peu étaient traduites en anglais. Elle fut particulièrement intéressée par les travaux sémiologiques d'Algirdas Julien Greimas, dont il me semble qu'elle suivit les cours à Paris. De ce premier séjour parisien, elle rapporta également le nom sous lequel elle se fit connaître comme enseignante et chercheuse. Fille du premier maire noir de Washington D. C., Walter E. Washington, elle fut brièvement mariée à l'acteur Benjamin Jules-Rosette, créateur du Théâtre noir à Paris et réalisateur de plusieurs films.

De retour aux États-Unis après avoir soutenu une thèse de doctorat (PhD) à Harvard, elle obtint un poste de maîtresse de conférences (*assistant professor*) au département de sociologie de l'université de Californie San Diego, où elle effectua toute sa carrière, jusqu'à devenir professeure éminente (*distinguished professor*) ; entre-temps, elle avait fondé ce qui allait devenir l'African and African-American Studies Research Center.

En 1995, elle fut nommée directrice du Centre d'études de l'université de Californie à Bordeaux (University of California Study Center in Bordeaux), un programme destiné à promouvoir les échanges universitaires entre les campus de l'université de Californie et l'université de Bordeaux afin de soutenir les recherches sur l'Afrique et le monde francophone³. Durant cette période, nous eûmes de nombreuses occasions de collaborer et décidâmes de travailler sur un sujet qui nous intéressait tous deux : la « culture populaire », en tâchant d'éclaircir

1. Que je souhaiterais remercier car c'est lui qui m'a permis de rencontrer Bennetta Jules-Rosette.

2. Entre autres <<https://afaa.americananthro.org/in-memoriam-bennetta-jules-rosette-1948-2025/>>; <<https://sociology.ucsd.edu/people/memoriam/jules-rosette.html>>, sites consultés le 11 mars 2026.

3. Pour plus de détails sur ses activités bordelaises, voir le texte de Bernard Traimond : <<https://www.paperblog.fr/10698612/bennetta-jules-rosette-1948-2025-et-l-anthropologie-bordelaise/>>, consulté le 11 mars 2026.

Hommage

le flou qui entourait cette notion. En décembre 1996, nous organisâmes un atelier sur « Culture populaire dans une perspective comparative » auquel participèrent des chercheurs français et californiens. Notre introduction à ce colloque fut par la suite publiée sous le titre « Une autre ? Et pourquoi pas la même chose⁴ » (« Another and Why not More of the Same? »), bientôt suivi de « Cultures populaires, identités et politique⁵ ». Dans le cadre d'un colloque sur l'Afrique, les États-Unis et la France (« Africa, the United States and France »), tenu à Sciences Po Bordeaux du 22 au 24 mai 1997, nous mîmes conjointement sur pied un atelier intitulé « Panaficanism in Practice: Cultural Interactions and Political Plans ».

Bennetta Jules-Rosette avait évidemment de nombreux amis en France. Pour n'en mentionner que quatre : l'anthropologue Bernard Traidant (université de Bordeaux), l'ethnologue Serge Tournay (directeur du Musée de l'Homme de 1968 à 2018), Alain Ricard (CNRS, CEAN, Bordeaux) et Simon Njami, essayiste, critique d'art et commissaire d'expositions, spécialiste des arts d'Afrique. Elle publia un grand nombre d'articles dans des revues françaises, notamment dans *Archives des sciences sociales des religions* et les *Cahiers d'études africaines* ; elle publia en 1986 trois textes dans un numéro spécial de *Pratiques de formation/Analyses* portant sur les ethnométhodologies⁶. Enfin, la France occupe une place centrale dans deux de ses livres les plus importants : *Black Paris: The African Writers' Landscape* (1998) et le remarquable *Josephine Baker in Art and Life: The Icon and the Image* (2007).

Bennetta Jules-Rosette, comme en témoignent les nécrologies publiées par l'université de Californie San Diego et l'Association for Africanist Anthropology (citées dans la note 2), laisse le souvenir d'une personne chaleureuse, d'une chercheuse créatrice qui a défriché des domaines aussi divers qu'originaux, a toujours eu à cœur de transmettre et de former des étudiants et a généreusement échangé et partagé avec ses collègues, aux États-Unis, en France et ailleurs...

Denis-Constant Martin

Les Afriques dans le monde (LAM),

Sciences Po Bordeaux

4. Interrogation « philosophique » tirée de Jacques Roubaud, *L'exil d'Hortense*, Paris, Points, 1996, p. 28-31 ; B. Jules-Rosette et D.-C. Martin, « "Another and Why not More of the Same?" Popular Culture in Comparative Perspective » [en ligne], *Academia*, 1996, <https://www.academia.edu/145885449/_Another_and_why_not_more_of_the_same_Popular_culture_in_comparative_perspective>, consulté le 11 mars 2026.

5. B. Jules-Rosette et D.-C. Martin, « Cultures populaires, identités et politique » [en ligne], *Les Cahiers du Ceri*, n° 17, 1997, <<https://www.sciencespo.fr/ceri/sites/sciencespo.fr/ceri/files/cahier17.pdf>>, consulté le 11 mars 2026.

6. B. Jules-Rosette, « Huit aspects principaux de l'ethnométhodologie », *Pratiques de formation/Analyses*, n° 11-12, 1986, p. 50-52 ; B. Jules-Rosette, « La description en ethnométhodologie », *Pratiques de formation/Analyses*, n° 11-12, 1986, p. 75-78 ; B. Jules-Rosette, « Racines phénoménologiques de l'ethnométhodologie », *Pratiques de formation/Analyses*, n° 11-12, 1986, p. 80-82.

BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- African Apostles: Ritual and Conversion in the Church of John Maranke*, Ithaca, Cornell University Press, 1975.
- Symbols of Change: Urban Transition in a Zambian Community*, Norwood, Ablex Publishing Corporation, 1981.
- The Messages of Tourist Art: An African Semiotic System in Comparative Perspective*, New York, Plenum Press, 1984.
- Terminal Signs: Computers and Social Change in Africa*, New York, Mouton de Gruyter, 1990.
- Black Paris: The African Writers' Landscape*, Urbana, University of Illinois Press, 1998.
- Josephine Baker in Art and Life: The Icon and the Image*, Urbana, University of Illinois Press, 2007.
- African Art Reframed: Reflections and Dialogues on Museum Culture*, with J. R. Osborn, Urbana, University of Illinois Press, 2020.

**BENNETTA JULES-ROSETTE
(1948-2025)
JOHANNES FABIAN
(1937-2026)**

Les événements des derniers mois, marqués par le décès de V. Y. Mudimbe, puis de Bennetta Jules-Rosette et de Johannes Fabian, soulignent tristement la fin d'une époque en recherches portant sur la République démocratique du Congo. C'est le passage de la génération dont les travaux ont imposé un nouveau paradigme relevant aujourd'hui de l'évidence. Les publications de Mudimbe, axées sur son concept de « reprendre », ont modifié en profondeur la perception et les relations avec la « bibliothèque coloniale ». Ceux de Jules-Rosette et Fabian ont imposé la reconnaissance par les sciences sociales de l'autonomie et de l'originalité de la connaissance du monde qui les entoure par des Congolais-ordinaires, nos contemporains. À l'opposé de la dualité entre la tradition pré-coloniale dite « authentique » et l'aliénation coloniale, ils ont démontré que les productions culturelles congolaises s'approprient autant les croyances, les savoirs et les technologies de représentation du monde arrivés depuis le temps de la colonisation, qu'elles puisent profondément dans les épistémologies locales ayant des racines anciennes. J'estime également important de souligner que plutôt que de se constituer en porte-paroles et traducteurs des productions culturelles des Congolais, Jules-Rosette et Fabian ont fait reconnaître la valeur universelle de leurs savoirs. Aujourd'hui, c'est une évidence, mais la culture populaire des Congolais n'a pas été auparavant un objet légitime d'étude des sciences sociales, ses productions ne bénéficiaient pas de reconnaissance ni par les institutions du Congo indépendant, ni à l'étranger.

Un article de Johannes Fabian a imposé aux milieux universitaires l'usage de terme « culture populaire » pour parler des productions culturelles dans les milieux urbains. Bennetta Jules-Rosette en a fait de même pour la reconnaissance des artefacts de « l'art touriste » en tant que créations originales.

J'écris ces quelques lignes d'hommage d'un point de vue très subjectif, Bennetta et Johannes ont été et demeurent mes amis de très longue date. L'apport de leurs travaux, que je mets ici en évidence, est aussi le champ de mes propres travaux. J'ai étroitement collaboré avec elles tout autant qu'avec mon cher ami V. Y. Mudimbe. Je suis conscient qu'insister, comme je le fais ici, sur leurs travaux, qui ont effectué le « reprendre » de la perception par les sciences sociales du monde représenté par des Congolais contemporains, comporte le risque de marginaliser l'ampleur de la contribution de chacun-e. Je mentionne à titre d'exemple le livre le plus lu de Johannes Fabian, *Time and the Other: How Anthropology Makes its Object* (Columbia University Press, 1983), un ouvrage majeur de critique de l'anthropologie classique, dans lequel Fabian démontrait comment la discipline

Hommage

s'était construite à partir d'un refus de co-temporalité (*denial of coevalness*) entre l'anthropologue et les sociétés qu'il ou elle étudie. Traduit en français seulement en 2006, sous le titre *Le temps et les autres. Comment l'anthropologie construit son objet*, et publié par les éditions Anacharsis, son influence sur les sciences sociales ne peut pas être surestimée. Les travaux de Bennetta Jules-Rosette sont fondamentaux pour comprendre la contribution à la culture globale des artistes africains américains. Je citerai par exemple *Josephine Baker in Art and Life* (University of Illinois Press, 2006) et *Black Paris: The African Writer's Landscape* (University of Illinois Press, 1998). Cependant, à mes yeux, la reconnaissance des Congolais, leurs contemporains, comme partenaires dans la création du savoir demeure leur apport fondamental aux études congolaises.

Pour rendre justice à la connaissance du Congo contemporain que leurs travaux nous lèguent, il faudrait les relire et disposer du temps pour rédiger un texte nettement plus élaboré.

Bogumil Jewsiewicki

Université Laval

LE DOSSIER

(Dés)unions régionales. Tensions autour de la zone franc

COORDONNÉ PAR BORIS SAMUEL**ET JAMES CHRISTOPHER MIZES**

INTRODUCTION AU THÈME

MONNAIES EN PARTAGE. DE L'EMPRISE RÉGIONALE DANS LA VIE SOCIALE OUEST-AFRICAINE

Au mois de février 2024, les régimes du Burkina Faso, du Mali et du Niger ont annoncé se retirer de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cedeao), exprimant par ce geste leur solidarité face aux sanctions imposées à leurs pays suite aux coups d'État militaires qui y ont été perpétrés dans des contextes marqués par une dégradation de la situation sécuritaire et la lutte contre les groupes armés. Les sanctions, particulièrement sévères à l'encontre du Niger, sont sans précédent au sein des organisations économiques régionales. Leur prise de position, qui les conduit à construire une nouvelle Alliance des États du Sahel (AES)¹, a interpellé les institutions économiques et financières ouest-africaines, en particulier les unions monétaires. Le franc de la Communauté financière en Afrique (franc CFA), incarnation du legs colonial et au cœur des débats publics et des mobilisations citoyennes, a en effet été sous le feu de multiples critiques : d'économistes, pour les limitations que cette monnaie à parité fixe avec l'euro induit sur les politiques économiques et pour les sorties de capitaux qu'elle favorise ; de mouvements politiques et citoyens réclamant l'éviction de la France et la fin de son ingérence dans la gestion des affaires ouest-africaines ; de régimes politiques, comme ceux de l'AES, qui font du sursaut de la souveraineté nationale une ligne d'action centrale sur les plans militaire, économique ou migratoire.

Ces critiques n'ont pas été du seul fait des États de l'AES. Au Sénégal, le pouvoir élu depuis l'année 2024 s'est illustré par ses prises de position anti franc CFA, dont il a annoncé une possible sortie, tandis qu'au Togo les déclarations gouvernementales sont régulièrement tournées vers une solidarité avec les pays

1. L'AES a été créée le 16 septembre 2023 par les trois États du Sahel (Burkina Faso, Mali et Niger) en vue de leur sortie conjointe de la Cedeao.

qui ont fondé l'AES, voire laissent augurer d'une possible démarche similaire de sortie de la Cedeao². Malgré ce contexte, un *statu quo* s'est instauré autour du franc CFA. Tout en construisant de nouvelles institutions régionales – une banque de développement par exemple³ –, les États de l'AES continuent de faire partie de la zone franc, tout comme le Sénégal, malgré les promesses des dirigeants Ousmane Sonko et Bassirou Diomaye Faye du parti des Patriotes africains du Sénégal pour le travail, l'éthique et la fraternité (Pastef). Ce relatif *statu quo* concerne aussi d'autres pans des échanges régionaux, comme la libre circulation des personnes, auparavant garantie par les traités de la Cedeao, et en théorie remise en question sur le plan juridique dans les États de l'AES, mais toujours assurée dans les faits⁴.

Quelle est l'importance de ces recompositions en cours en Afrique de l'Ouest pour les citoyens, les experts, les élus ou encore les opérateurs économiques des différents pays ? En quoi leur étude est-elle pertinente pour analyser la circulation des personnes et des marchandises, la gestion des États ? De quelle manière ces évolutions et ces luttes régionales peuvent-elles transformer les relations entre États et citoyens, et notamment les aspirations économiques des acteurs ou les voies de légitimation des États ? Quelle est en outre la place des débats sur la monnaie dans les recompositions régionales actuelles ? Enfin, des scénarios peuvent-ils être esquissés sur les futurs possibles de ces ensembles, et quelles seront leurs implications sur les multiples pratiques spatiales en Afrique de l'Ouest, souvent qualifiées de « régionales » ? Telles sont certaines des questions auxquelles ce numéro spécial, qui fait suite à une table ronde tenue en avril 2024 à Paris⁵, entend donner des éléments de réponse. Il rappelle en particulier l'intérêt de questionner les conflictualités politiques et les pratiques au cœur de l'économie pour saisir de telles recompositions, généralement abordées par le prisme des relations diplomatiques et sécuritaires.

Ce numéro part du constat qu'à l'instar des termes vernaculaires « la région » ou « la sous-région », qui sont fréquemment employés par les acteurs ouest-africains⁶, les références aux institutions et aux dynamiques régionales, ainsi que

2. Notamment par la voix de son ministre des Affaires étrangères Robert Dussey, connu pour ses positions pro AES.

3. Banque confédérale pour l'investissement et le développement de l'AES (BCID-AES).

4. Voir sur ce point les travaux de Delphine Perrin, par exemple, « Migration Policies in the Economic Community of West African States, ECOWAS, a Regional Space in Crisis: Through the Lens of Sovereignty », *Revista de Estudios Globales. Análisis Histórico y Cambio Social*, vol. 8, n° 4, 2025, p. 187-206.

5. Table ronde sur le thème « (Dés)unions régionales en Afrique de l'Ouest. Dimensions économiques et monétaires des crises sahéliennes », avec Kako Nubukpo, Ndongo Samba Sylla, Olivier Vallée, Anna-Riika Kauppinen, Paris, Centre de recherches internationales de Sciences Po, 2 avril 2024.

6. Sur les diverses acceptions du terme, qui désigne à la fois des espaces infranationaux et des aires continentales et internationales pouvant tirer leur nom de la géographie coloniale, voir M. Jones et A. Paasi (dir.), *Regional Worlds: Advancing the Geography of Regions*, Londres, Routledge, 2017 ; M. Neuman et A. Hull, « The Futures of the City Region », *Regional Studies*, vol. 43, n° 6, 2009, p. 777-787 ; J. Agnew, « Evolution of the Regional Concept », in A. Paasi, J. Harrison et M. Jones (dir.), *Handbook on the Geographies of Regions and Territories*, Cheltenham, Edward Elgar Publishing, 2018, p. 23-33.

les pratiques et les usages qui s'y réfèrent sont multiples et récurrents. Ils sont aussi hétérogènes et enchevêtrés, voire parfois contradictoires⁷. Les intégrations régionales, qui apparaissent ici sous des vocables divers (« unions », « communautés », « alliances » ou encore « zones »), se traduisent par des pratiques multiples d'échange, de circulation, de coopération étatique ou encore de mobilisation. Leurs effets sociaux et politiques sont refaçonnés par les trajectoires historiques ainsi que par les divergences et les conflictualités qui les traversent⁸. Pour partie héritières d'une histoire coloniale, ces unions se situent entre empire et nation⁹, et les disputes qu'elles suscitent perdurent et se transforment sans jamais être tranchées. Tout comme pour d'autres aires, il demeure impossible de « dessiner » une « région » ouest-africaine¹⁰. De ce fait, l'emprise régionale est actuellement en débat, en contribuant à la formation des États et à l'énonciation du politique¹¹.

OMNIPRÉSENCE DES DYNAMIQUES RÉGIONALES DANS LA VIE SOCIALE OUEST-AFRICAINE

L'Afrique de l'Ouest est tout d'abord un espace de circulation pour les personnes et les marchandises. La liberté de circulation y est établie juridiquement par la Cedeao et facilitée par le franc CFA, la monnaie commune de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). Dans l'ensemble, cette liberté est respectée en pratique, malgré les remises en cause régulières dont elle est l'objet, qui peuvent être liées à la gestion des postes-frontières, à des situations de crise sécuritaire, comme actuellement aux frontières du Mali, du Burkina ou du Niger, ou encore à l'influence d'acteurs extérieurs, comme l'Europe, sans compter les changements dans la liste des États membres. Ces changements ne sont pas uniquement institutionnels et lointains, ils se manifestent dans le quotidien des citoyens. Ainsi, les papiers d'identité se renouvellent en fonction

7. Sur les rapports des citoyens aux questions monétaires, voir G. Peebles, *The Euro and its Rivals: Currency and the Construction of a Transnational City*, Bloomington, Indiana University Press, 2011 ; A. Mbembe, « À la lisière du monde », in B. Antheaume et F. Giraut (dir.), *Le territoire est mort. Vive les territoires ! Une (re)fabrication au nom du développement*, Marseille, IRD éditions, 2013, p. 47-77.

8. Voir S. Legg, « Of Scales, Networks and Assemblages: The League of Nations Apparatus and the Scalar Sovereignty of the Government of India », *Transactions of the Institute of British Geographers*, vol. 34, n° 2, 2009, p. 234-253 ; T. Mitchell, « Society, Economy, and the State Effect », in G. Steinmetz (dir.), *State/Culture: State-Formation after the Cultural Turn*, Ithaca, Cornell University Press, 1999, p. 76-97.

9. F. Cooper, *Citizenship between Empire and Nation: Remaking France and French Africa, 1945-1960*, Princeton, Princeton University Press, 2014.

10. J.-F. Bayart, « "Dessine-moi un MENA !" ou l'impossible définition des "aires culturelles" » [en ligne], *Sociétés politiques comparées*, n° 38, 2016, <<https://oaj.fupress.net/index.php/spc/article/view/19338>>, consulté le 8 juin 2026.

11. B. Berman et J. Lonsdale, *Unhappy Valley: Conflict in Kenya and Africa*, Londres, James Currey, 1992 ; J.-F. Bayart, « L'énonciation du politique », *Revue française de science politique*, vol. 35, n° 3, 1985, p. 343-373.

des espaces d'intégration et de leurs évolutions politiques, comme le rappellent l'adoption progressive d'une carte d'identité biométrique commune aux États de la Cedeao ou encore le lancement par les États de l'Alliance des États du Sahel d'un passeport lié à leur nouvelle organisation¹². Les circulations des personnes et des marchandises *via* les corridors et les routes commerciales rappellent l'existence d'une intégration par le bas en Afrique de l'Ouest¹³, tout en étant en partie façonnées par les répercussions des conflits ou des bras de fer entre États.

Dans ce contexte, les sanctions imposées sous l'égide de la Cedeao au Niger ou au Mali ont fortement choqué du fait de la sévérité des restrictions. Dès le premier des trois coups d'État militaires intervenus au Mali entre 2020 et 2022, l'exigence d'un retour à l'ordre constitutionnel a conduit à la fermeture des frontières de la Cedeao avec ce pays. Le troisième coup, en 2022, a induit de multiples sanctions impliquant également la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) ou encore les institutions de la zone franc – Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et UEMOA. Le gel des comptes du trésor public malien a entraîné un défaut de paiement de la dette souveraine du pays et exposé le Mali au risque de perdre son accès au crédit. Au Niger, les fermetures des axes routiers desservant le pays ont empêché jusqu'à l'acheminement de denrées de première nécessité¹⁴. Pour autant, les circulations des personnes et des marchandises n'ont que rarement été entièrement ou durablement stoppées, en dépit de ces aléas et malgré les dangers de certaines routes et zones frontalières, comme en témoigne par exemple le commerce actuel aux frontières occidentales du Mali. Par ailleurs et à l'inverse, l'existence de telles circulations peut aussi refléter la solidarité entre gouvernements et peuples au sein de la sous-région¹⁵, comme lors de la récente bataille pour l'approvisionnement du Mali en carburant, qui a vu les acteurs du Sénégal et de la Côte d'Ivoire venir au secours de leurs voisins, en forçant le blocus du JNIM (Jama'at Nusrat al-Islam wal-Muslimin).

De telles actualités, qui ont marqué (et marquent encore) l'Afrique de l'Ouest, ne sont que la partie émergée de l'iceberg sous-régional, dont les institutions façonnent les trajectoires de vie des acteurs. L'exercice des professions réglementées, comme les médecins ou les avocats, est ainsi autorisé au sein de l'espace UEMOA¹⁶. Les écoles et les universités reçoivent des étudiants de nombreux

12. D. Perrin, « Migration Policies in the Economic Community of West African States... », art. cité.

13. J. Egg et J. Herrera (dir.), « Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne », *Autrepart*, n° 6 ; H. Lamarque et P. Nugent (dir.), *Transport Corridors in Africa*, Londres, James Currey, 2022.

14. L. Zevounou, « Où va la Cedeao ? Quelques réflexions juridiques à partir du cas nigérien », *Afrique XXI*, 9 août 2023 ; L. Zevounou, « Mali, les sanctions de la CEDEAO sont illégales », *Bulletin du Codesria*, n° 1, 2022, p. 19-38.

15. Le terme de sous-région est ici utilisé en écho à l'usage qu'en font les acteurs en Afrique de l'Ouest, pour désigner la zone ouest-africaine. Le terme renvoie institutionnellement à la terminologie onusienne, pour laquelle les continents sont des « régions » et l'Afrique est subdivisée en cinq « sous-régions ».

16. Voir I. Kane, H. Mounkaïla, A. Sall et D. Perrin, « L'avenir de l'espace de libre circulation et de libre résidence de la CEDEAO », Atelier POMAF, Dakar, IRD, Ifan, 17 juin 2025.

pays, et certaines formations ont une vocation sous-régionale comme, pour ne citer que quelques exemples, dans le domaine de l'architecture¹⁷, de l'économie et des statistiques¹⁸, ou encore de la gestion de l'eau¹⁹. L'accès aux professions de l'enseignement supérieur dans la plupart des pays francophones est en outre bien sûr géré par un organe supranational, le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (Cames).

Ces dynamiques façonnent aussi les organisations administratives des États ouest-africains et constituent certaines de leurs étapes historiques. Nombre d'arrangements institutionnels impliquent des mécanismes de délégation de prérogatives, à l'instar de la gestion des installations aéroportuaires, assurée par le biais d'une agence régionale (Asecna)²⁰, ou de l'émission et la gestion monétaire assurées par la BCEAO, sur un modèle européen. D'autres arrangements impliquent seulement des coopérations entre États²¹, comme la gestion des ressources fluviales par les pays riverains (Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal, OMVS, ou l'Union du fleuve Mano, dont les sièges et les projets jalonnent les paysages urbains et ruraux). Dans des domaines régaliens, outre l'échelle continentale canonique de l'Union africaine, les institutions ouest-africaines ont été à l'œuvre dans des actions de maintien de la paix sur plusieurs théâtres de crise, comme l'illustre la mise en place d'une force d'intervention par la Cedeao après la guerre du Liberia (Ecomog, créé à l'initiative du Nigeria en 1990) ou d'un organisme *ad hoc*, comme le G5 Sahel, disparu en 2023 à la suite du retrait des États de l'AES. Les rôles des organisations régionales peuvent ainsi aller du plus technique (Ohada sur le droit des affaires, Afristat pour la statistique, Asecna pour la navigation aérienne, etc.) au plus politique et régalien (AES, G5 Sahel...). Les organisations ont en outre pu être héritées de l'histoire coloniale (comme les structures monétaires de la zone franc, l'OMVS ou l'Asecna) ou au contraire répondre à un nouvel objectif souverain et post-indépendance, comme par exemple la libre circulation des personnes et des marchandises dans la Cedeao (créée en 1975 par le traité de Lagos). Il n'est pas utile de démultiplier ici les exemples²², mais il est important de constater que les institutions régionales influent sur les trajectoires de formation des États au sens de Berman et Lonsdale²³. Elles engagent une multiplicité d'acteurs, de

17. École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme à Lomé.

18. École nationale de la statistique et de l'économie appliquée d'Abidjan et École nationale de la statistique et de l'analyse économique de Dakar.

19. Institut international d'ingénierie de l'eau et de l'environnement à Ouagadougou.

20. Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar.

21. Dans le premier cas, on parlera généralement d'organe « supraétatique », dans le second d'« interétatique ».

22. Pour un recensement des organisations régionales réalisé dans les années 1980, voir S. Belaouane-Gherari et H. Gherari, *Les organisations régionales africaines*, Paris, Ministère de la Coopération et du développement/La documentation française, 1988. Voir aussi la série des *Rapports annuels sur l'intégration régionale en Afrique* de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies.

23. B. Berman et J. Lonsdale, *Unhappy Valley...*, *op. cit.*

dynamiques de réappropriations de leurs dispositifs et une diversité de relations entre États et citoyens (Berman et Lonsdale parlent de « vulgarisation du pouvoir »), y compris lorsqu'elles connaissent des déconvenues, qui reflètent des rapports de force et des blocages entre États, tout en continuant à donner forme aux processus d'étatisation²⁴. Par exemple, la création d'une compagnie ouest-africaine de transport maritime a été à l'agenda des gouvernements après les indépendances, alors sous l'égide de l'Organisation africaine et malgache de coopération économique (OAMCE) – en particulier lors de la tenue d'une conférence en 1962 dont les enjeux sont la baisse des taux de fret et des coûts du transport –, mais un tel projet n'a pas pu déboucher (voir Rolland dans ce numéro). Et la gestion régionale des médicaments, enjeu commercial majeur et à la régulation complexe, est de même censée être régulée par le biais de l'Organisation ouest-africaine de la santé (OOAS) dépendant de la Cedeao, mais de fait cette organisation n'a pas les moyens pour les actions qu'elle est censée entreprendre²⁵.

Ces dynamiques régionales et ces initiatives interétatiques sont encore reliées aux imaginaires et aux attentes d'intégration qui animent (et qu'expriment) les acteurs, les citoyens dans leur diversité comme les responsables étatiques ou les acteurs économiques. L'exemple du projet de Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) porté par l'Union africaine est à cet égard intéressant. La mise en place d'une telle zone de libre-échange, bien que toujours reportée, n'est pas seulement une actualité institutionnelle, elle est aussi une tentative historique de renouveler la place du commerce intra-africain dans le développement du continent et, par ce biais, la place du continent dans un monde globalisé. Ce projet matérialise une voie d'union imaginée après les indépendances, dans le sillage des pensées anti-impérialistes de la dépendance, consistant à déconnecter le continent d'une économie internationale qui le marginalise²⁶. Ce projet rappelle que l'intégration régionale peut représenter un horizon d'attente et une voie d'expression des volontés d'émancipation face à des acteurs européens et globaux qui ont historiquement exploité le continent et exercé une domination. L'intégration est notamment appréhendée comme un moyen de raviver des relations intra-africaines déployées au sein des espaces précoloniaux : dans un volume datant de 1996, le philosophe béninois Stanislas Adotevi défendait par exemple le fait que l'appel à l'action supranationale peut souvent être relié à l'aspiration des acteurs africains à dépasser l'artificialité et le caractère externe du tracé des frontières issu de la conférence de Berlin, même si l'histoire a montré que c'est plus compliqué

24. T. Hagmann et D. Péclard, « Negotiating Statehood: Dynamics of Power and Domination in Africa », *Development and Change*, vol. 41, n° 4, 2010, p. 539-562.

25. Voir sur ce point la thèse en cours de Sylvain Asse-Menyengue et son texte en préparation pour *Politique africaine*.

26. Sur cette analyse, les travaux de référence sont en particulier ceux de Samir Amin ou de Walter Rodney.

que cela²⁷. Par ailleurs, les imaginaires de l'intégration peuvent être pluriels et manifester des compréhensions éclatées, voire opposées, de l'intégration par les acteurs. Les questions économiques sont également révélatrices à cet égard : entre les accents développementalistes de la Zlecaf, les discours libéraux et libre-échangistes du New Partnership for African Development (NEPAD)²⁸ portés par les acteurs panafricains au début des années 2000, et les discours souverainistes et anti-impérialistes des leaders de l'AES, voire les discours indigénistes mobilisés dans le débat sur le franc CFA par un activiste comme Kémi Séba, il apparaît que l'intégration régionale peut procéder de multiples horizons de pensées et imaginaires, potentiellement mutuellement contradictoires.

Les régions et leurs variations sont ainsi omniprésentes dans les institutions, les représentations des citoyens, et enfin dans les projets politiques sur le continent africain. Autant de remarques utiles pour aborder les diverses dimensions des questions monétaires et financières en Afrique de l'Ouest, à l'image des débats autour du franc CFA ou des projets de monnaie de la Cedeao, inscrits dans les orientations de cette institution depuis 1983²⁹.

RECOMPOSITIONS RÉGIONALES DE LA MONNAIE ET SINGULARITÉS DES PRATIQUES

Le présent dossier se penche sur la mise en débats de l'économie et de la monnaie dans leurs dimensions et tensions régionales. La zone franc est en général mise en débat en référence à des problématiques issues du droit ou de l'économie, et questionnant la pertinence des mécanismes des institutions monétaires communes : choix d'une parité de change fixe avec le franc français puis l'euro, présence historique de la France dans les organes décisionnels des institutions monétaires comme la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest, modalités d'accès aux devises pour les banques, etc. Elle peut être évoquée en ce sens par des économistes qui se posent en défenseurs ou en critiques des modalités de gestion du franc CFA, ainsi que pour la recherche d'alternatives et de réformes institutionnelles susceptibles d'améliorer l'architecture économique de la zone. Il convient donc de retracer le projet ancien de création d'un espace monétaire dans la Cedeao, laquelle inclut notamment nombre de pays anglophones ou lusophones ouest-africains en plus des pays de la zone franc. Ce projet reste

27. S. Adotevi, « Les facteurs culturels de l'intégration économique et politique en Afrique », in R. Laverne (dir.), *Intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Paris/Ottawa, Karthala/CRDI, 1996, p. 81-122. Voir aussi Commission économique pour l'Afrique et Cedeao, *La CEDEAO à 40 ans. Une évaluation des progrès vers l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest*, Commission économique pour l'Afrique/Cedeao, 2016.

28. J. C. Mizes, « Who Owns Africa's Infrastructure? » [en ligne], *Limn*, n° 7, 2016, <<https://limn.press/article/who-owns-africas-infrastructure-2/>>, consulté le 8 juin 2026.

29. Commission économique pour l'Afrique et Cedeao, *La CEDEAO à 40 ans...*, op. cit.

d'actualité, y compris, voire peut-être plus encore, dans un contexte marqué par la création de l'AES (voir Nubukpo dans ce dossier).

Ces débats sur la monnaie invitent toutefois à ne pas homogénéiser les dynamiques régionales en approchant les institutions de manière globale³⁰. Dans une démarche d'« inventaire des différences », pour reprendre le terme de Paul Veyne³¹, la monnaie peut en effet à la fois témoigner de l'emprise d'une échelle régionale, celle des institutions de la zone franc par exemple, et des voies multiples par lesquelles ces dernières s'immiscent dans les pratiques d'échange quotidiennes, les débats publics, les quêtes de positions de pouvoir et les rapports politiques. Ce faisant, le dossier rappelle aussi que les institutions régionales, souvent vues comme lointaines et bureaucratiques, voire hors sol³², laissent des empreintes dans une multiplicité de relations sociales situées dont la prise en considération est indispensable à la compréhension des débats autour de la monnaie.

Les débats sur la monnaie peuvent en effet être mis en dialogue avec d'autres pratiques au-delà des institutions gouvernementales, tout en continuant de souligner la prégnance de ces dynamiques régionales. La monnaie peut en effet être considérée comme un fait social total³³, c'est-à-dire qu'elle se manifeste dans diverses sphères domestiques ou d'échange, rapports économiques, infrastructures, bancaires ou non, mobilisations sociales, etc. Par le passé, l'épaisseur sociologique liée à sa dimension régionale a pu être documentée par les sciences sociales, par exemple dans des recherches qui ont mis en lumière les diverses manifestations de l'intégration monétaire dans le quotidien des acteurs ouest-africains autour de la dévaluation du franc CFA en 1994. Ces recherches se sont intéressées à de multiples sites, comme le commerce transfrontalier, les réseaux de commerce, les accès aux et les trafics de devises, les relations entre sphères commerciales et politiques, etc.³⁴. Réactualiser ces travaux et pluraliser les sites d'étude de la monnaie constitue un programme de recherche que le présent dossier est loin de pouvoir couvrir, mais son ambition est néanmoins de rappeler l'intérêt de s'intéresser aux multiples présences du régional. Il plaide pour

30. Sur la pluralité dans l'action internationale en économie, voir par exemple L. Bonelli et L. Jeanpierre, « L'économie, l'international et la sociologie : combinaisons et variations. Introduction », *Cultures & Conflits*, n° 108, 2017, p. 7-14.

31. P. Veyne, *L'inventaire des différences*, Paris, Seuil, 1976 ; P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1971.

32. Dans le présent dossier, Olivier Vallée mentionne par exemple les « piliers de stuc » de la zone franc.

33. Voir par exemple les travaux des économistes régulationnistes comme Bruno Théret, Michel Aglietta ou André Orléans. Pour une vue d'ensemble, voir B. Théret, « La monnaie comme fait social : théorie unifiée et réalité diversifiée. Une approche néo-régulationniste » [en ligne], Blog Sociologie politique de l'économie, 2021, <<https://spe.hypotheses.org/2369>>, consulté le 8 juin 202 (version originale française d'un article paru dans un volume en japonais).

34. Voir le volume J. Egg et J. Herrera (dir.), « Échanges transfrontaliers et intégration régionale... », *op. cit.*, qui couronne des recherches menées depuis les années 1980. On peut aussi se référer à ce sujet à la littérature sur l'« européanisation ». C. M. Radaelli, « Européanisation », in L. Boussaguet, S. Jacquot et P. Ravinet, *Dictionnaire des politiques publiques*, 4^e édition, Paris, Presses de Sciences Po, 2014, p. 247-257.

l'emploi des sciences sociales afin de mettre en lumière les relations multiples et situées entre les bureaucraties de l'économie et des finances et les relations sociales ou les territoires dans leur diversité³⁵.

Il y a une autre raison de s'intéresser à la monnaie dans la période actuelle, outre la préoccupation de contribuer à éclairer un dossier sous le feu des projecteurs médiatiques et au cœur des controverses politiques depuis dix ans. En effet, comme l'ont montré des programmes de recherche pluridisciplinaires en économie et anthropologie, les situations où la monnaie est « en crise » ouvrent pour les acteurs des possibilités de la contester et de la mettre en débat, et elles fournissent des points d'entrée heuristiques pour questionner ses différents rôles³⁶. Comme le rappelle l'un des textes du dossier, il est à cet égard remarquable que la monnaie de la zone franc soit depuis la seconde moitié des années 2010 au cœur du bruit et de la fureur des joutes et des mobilisations politiques, devenue le symbole de la lutte contre les survivances d'une politique coloniale, et se traduisant même par de bruyantes ruptures de relations diplomatiques ou militaires, comme illustré récemment par les États de l'AES, alors que sa mise en débat, ancienne, avait longtemps été cantonnée à des cercles de spécialistes en ne rencontrant que peu d'intérêt et d'écho public (voir l'entretien avec Ndongo Samba Sylla). Que révèle la popularité actuelle des discours de dénonciation des rapports à cette monnaie régionale, et à l'inverse que révèle la faible audience du débat durant de longues périodes ? Et quels sont les oublis ou les non-dits de ces débats sur le franc CFA ?

Chacun des textes du dossier livre des éléments pour comprendre cette situation. L'interview de Ndongo Samba Sylla s'intéresse plus spécifiquement à l'histoire et aux contours des débats et des contestations autour de la monnaie, en se demandant en particulier dans quelle mesure elle fait controverse, sur quels plans, et sur quels plans elle est au contraire utilisée au jour le jour sans créer de contestation. Ce texte revient sur la sociologie des acteurs qui ont pris part aux débats autour de la monnaie, des administrateurs aux économistes, chercheurs, militants. Le texte de Kako Nubukpo met à plat les principales institutions régionales impliquées dans la gestion du franc CFA et explicite leur histoire récente en rappelant les réflexions économiques sur les possibles alternatives souhaitables et les jeux d'acteurs institutionnels et politiques qui les ont encadrées et contraintes : les négociations et les rapports de force avec la France bien sûr, mais aussi les relations entre les États de la zone franc et les voisins anglophones de la Cedeao, Nigeria en tête, qui a lui seul pèse autant que l'ensemble des autres pays de la Cedeao. Le texte d'Olivier Vallée porte sur la méconnaissance du rôle et du poids des acteurs bancaires et financiers dans la transformation du paysage actuel de

35. Voir K. P. Donovan, *Money, Value, and the State: Sovereignty and Citizenship in East Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 2024.

36. Voir B. Théret (dir.), *La monnaie dévoilée par ses crises*, vol. 1 et 2, Paris, Éditions de l'EHESS, 2008 ; J. Roitman, *Anti-Crisis*, Durham, Duke University Press, 2013.

l'Afrique de l'Ouest, alors même qu'il est en lien direct avec l'activité des banques centrales. Il invite de ce fait à s'éloigner du débat cristallisé sur le caractère néocolonial du franc CFA, à la fois pour l'oubli de l'environnement financiarisé qu'il manifeste, et pour la part de mystification et de fixisme qu'il induit dans la compréhension des dynamiques. Le moment post-crétion de l'AES apparaît à cet égard comme un virage majeur entre États, qui rend visible les dynamiques financières à l'œuvre. Enfin, deux textes historiques reviennent sur la généalogie des instruments et des institutions qui ont conduit, lors des décolonisations, à façonner les relations régionales autour de deux dossiers économiques, la gestion régionale des devises et celle des ports, les deux permettant à des acteurs français de continuer à influencer sur le contexte ouest-africain (Jonas Weko sur la politique de change et le « compte d'opérations », et Manuel Rolland sur les ports). Ces deux textes éclairent l'ingénierie institutionnelle et sa technicité, mais aussi les rapports de force qui contribuent à façonner des régulations régionales de questions économiques.

Le dossier défend ainsi le fait que le débat sur la monnaie doit être envisagé en étudiant de multiples sites et en recourant à de multiples niveaux d'analyse, ayant trait à l'histoire, à la sociologie des acteurs, à l'étude des formes techniques de l'expertise, ou des mobilisations et de la politisation, toutes nécessaires pour comprendre les évolutions en cours dans les unions régionales. Il rappelle en outre que les approches économiques ou historiques des questions monétaires doivent être reliées à et réencastrées dans un ensemble de relations régionales qui permettent de les contextualiser.

DES MISES EN DÉBAT CHANGEANTES DE L'INTÉGRATION MONÉTAIRE

Les termes du débat sur les dimensions économiques et monétaires des unions régionales prennent en effet des formes plurielles et situées, qui ne se limitent pas aux compréhensions les plus usuellement prises pour évidentes.

Ainsi, étudier la zone franc et ses dimensions économiques et politiques ne conduit pas uniquement à identifier les voies par lesquelles les continuités et les legs historiques de la domination coloniale s'opèrent, en les opposant aux dénonciations et aux dynamiques de rupture. Ainsi, la zone franc reconduit bien évidemment certains des mécanismes et des architectures de la période coloniale. Les conditions dans lesquelles l'un de ses dispositifs, le compte d'opérations, a trouvé son origine montrent comment les dirigeants français ont pu imaginer un mécanisme reconduisant le contrôle de la puissance coloniale sur des économies devenues en théorie indépendantes (voir l'article de Jonas Weko dans ce numéro). Mais les modalités de la gestion monétaire ultérieure ont connu des évolutions qui ne se laissent pas réduire à une opposition binaire entre rupture et continuité du contrôle (post)colonial. L'usage du compte d'opération a d'une part évolué au fil des décennies, au point d'être supprimé en 2019. D'autre part,

et plus généralement, les arguments politiques en faveur des mécanismes institutionnels de la zone franc ont pu ultérieurement être portés par les défenseurs ouest-africains de la zone franc non pas comme une allégeance, même implicite, à un ancien pouvoir colonial, mais au nom des avantages de l'union et de la solidarité entre États, qui permettraient surtout de favoriser la stabilité économique et de protéger les citoyens de l'instabilité des prix. Le fait que ces mécanismes de défense de la stabilité aient historiquement prolongé une décision dévaluant le franc CFA en janvier 1994, adoptée sous la pression croisée de la France et du FMI, ou qu'ils reflètent l'influence de la raison néolibérale de l'Union européenne et de son traité de Maastricht sur l'UEMOA³⁷ n'ôte pas la possibilité de présenter cette union comme une illustration des vertus de l'intégration africaine³⁸.

Travailler sur les dynamiques régionales incite de la sorte à analyser le politique sans se limiter aux normes des « bons ressentiments » – pour reprendre l'expression d'Elgas dont l'ouvrage éponyme est discuté dans le présent numéro –, c'est-à-dire sans aborder la mise en débat du legs colonial comme un choix binaire entre la dénonciation d'un empire qui ne dit plus son nom³⁹ et une complaisance traître vis-à-vis de l'influence de l'ancien colonisateur⁴⁰. Nombre des transformations et des relations contemporaines au sein de la zone franc s'expliquent par des dynamiques planétaires et non par les relations à la France ou à l'Europe, en particulier eu égard au rôle que jouent désormais les banques et les acteurs financiers, y compris issus de pays des Suds (voir l'article d'Olivier Vallée dans ce numéro). Cette constatation invite à ne pas laisser de fausses évidences sur le legs colonial éluder le rôle des intérêts présents des mondes financiers, ainsi que leur connivence avec la bureaucratie régionale. En outre, nombre d'experts politiques du continent ont souligné les enjeux pour l'AES de l'extension au domaine sécuritaire de ses partenariats économiques avec des pays non occidentaux comme la Russie et la Chine, en faisant fructifier des relations anciennes avec ces puissances internationales⁴¹. Plus largement, le champ de l'économie et de sa régulation livre nombre d'exemples prouvant qu'il faut étudier les significations plurielles, et parfois contradictoires en apparence, des dynamiques économiques régionales. Par exemple, si l'essor des expertises en économie en Afrique de l'Ouest a été, après la dévaluation de 1994, un des ressorts sociologiques de

37. Sur l'influence, voire la mode de l'intégration à la manière de l'Union européenne dans les années 1990, voir par exemple R. Lavergne (dir.), *Intégration et coopération régionales...*, op. cit., en particulier l'introduction.

38. Sur la pluralité des compréhensions et des origines de la discipline néolibérale, voir le travail de Johanna Bockman, par exemple, « Democratic Socialism in Chile and Peru: Revisiting the "Chicago Boys" as the Origin of Neoliberalism », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 61, n° 3, 2019, p. 654-679.

39. T. Borrel, A. Boukari-Yabara, B. Collombat et T. Deltombe (dir.), *L'Empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique*, Paris, Seuil, 2021.

40. Elgas, *Les bons ressentiments. Essai sur le malaise post-colonial*, Paris, Riveneuve, 2023.

41. N. A. Mhammdi et L. Jaïdi, « La reconfiguration des alliances extérieures de l'AES. Une alternative à "l'ordre occidental" ? », *Policy Brief*, n° 22, Rabat, Policy Center for a New South, avril 2026.

l'extension du pouvoir d'institutions monétaires technocratiques considérées par leurs détracteurs comme néocoloniales, les formations supérieures en économie ont aussi contribué à promouvoir et à transformer les activités d'acteurs privés, financiers ou industriels, appréhendés comme des porteurs de souveraineté et de rayonnement économique⁴².

On le comprend, l'analyse de ces dynamiques régionales ne peut non plus être ramenée à une opposition entre des lectures que l'on pourrait qualifier de politiques et d'autres d'économicistes, bien que cette distinction soit souvent mobilisée par les protagonistes du débat sur le franc CFA. Il a notamment souvent été reproché aux critiques de cette monnaie d'être essentiellement intéressés par le politique et par ses dimensions symboliques, en surjouant notamment l'accusation de viol de la souveraineté que représente le rôle de la France dans le franc CFA, et en se détournant du débat économique⁴³. À l'inverse, on a souvent reproché aux arguments des macroéconomistes en faveur du franc CFA, outre qu'ils sont perçus comme ayant longtemps fait l'impasse sur des considérations ayant trait à la souveraineté, de nier les intérêts des économies nationales et le bien-être des populations au nom des nécessités d'une orthodoxie économique⁴⁴. De telles oppositions méritent d'être nuancées. Les arguments des critiques de la gestion monétaire du franc CFA ont souvent été le fait d'économistes étayant leurs travaux par des études factuelles et circonstanciées, bien qu'étant soumis à des procès en incompétence par leurs confrères plus orthodoxes (voir l'entretien avec Ndongo Samba Sylla). Et comme cela a déjà été évoqué, les arguments économiques en faveur de la rigueur ou de la stabilité monétaire peuvent recueillir une certaine popularité et conforter l'assise politique de la zone franc, y compris en s'inscrivant dans une histoire longue de l'État, qui a mené des actions contre la hausse des prix depuis la période coloniale.

De manière liée, les interrelations régionales peuvent encore avoir lieu par les biais combinés d'acteurs publics et privés. Des acteurs privés coloniaux ont conservé le marché et prorogé des positions dominantes au fil des décennies post-indépendances, comme l'illustre par exemple l'article de Manuel Rolland à propos des ports. Pour autant, les sociétés de l'ère post-coloniale ne sont évidemment pas nécessairement liées de manière univoque à l'ancien colonisateur. Les banques, cruciales pour l'architecture financière et monétaire de la région, hier souvent françaises, sont aujourd'hui souvent africaines, notamment marocaines (voir l'article d'Olivier Vallée dans ce numéro). Pensons encore au statut privé d'un cas comme Air Afrique, société aérienne de statut privé qui

42. Voir B. Samuel et K. Nubukpo, « Tournant néolibéral et consolidation de la bureaucratie transnationale. Note de recherche sur les statisticiens et économistes en Afrique de l'Ouest francophone », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 234, 2020, p. 50-65.

43. Voir sur ce point l'article d'Olivier Vallée et l'entretien avec Ndongo Samba Sylla dans ce numéro.

44. C'est le cœur de la dénonciation du franc CFA par l'ensemble des travaux qui se sont employés à le faire.

reliait onze États d'Afrique centrale et de l'Ouest. Dans tous ces exemples, le rôle des opérateurs privés n'est pas séparable de la régulation d'enjeux souverains – ports, monnaie, transports aériens. De tels exemples, qui rejoignent l'argument avancé par Béatrice Hibou d'une « privatisation des États », sont structurants pour comprendre nombre de situations. Pour éclairer l'actualité, pensons encore au commerce de l'opérateur Star Oil, dirigé par le mauritanien Tijani Ben Al Hussein et implanté dans huit pays de la région, dont les activités depuis la période de guerre au Sahel ont contribué à assurer aux pays de l'AES de continuer à être approvisionnés par la route en pétrole algérien malgré les dangers qui existent à nombre de frontières – système dont la fragilité a néanmoins été révélée lorsque Bamako était dans un état de semi-siège et de rupture pendant plusieurs mois à la fin de 2025⁴⁵.

Approcher les mises en débat des dynamiques régionales de la monnaie en Afrique de l'Ouest exige ainsi de remettre en question un certain nombre de représentations usuelles, en prenant en compte une superposition de relations sociales et politiques historiquement et géographiquement situées. La zone franc, qui inclut les contextes très différents des monnaies communes de l'Afrique de l'Ouest UEMOA et du franc CFA de l'Afrique centrale, ne suscite pas les mêmes remises en cause dans ces deux ensembles politiques. En outre, la mise en débat des institutions régionales ouest-africaines n'a pas toujours été aussi politiquement investie qu'actuellement. La critique des caractères néocoloniaux du franc CFA par des intellectuels a été plus ou moins continue depuis les décennies post-indépendances⁴⁶, mais elle n'a pas été l'objet d'investissements militants et partisans constants. La production de savoirs et de discours sur le franc CFA est principalement le fait d'économistes ou de mouvements sociaux ou politiques revendiquant des transformations. Dans le monde académique, les critiques à l'encontre du franc CFA sont largement issues de l'économie politique, outillée pour pointer les relations de pouvoir adossées aux mécanismes monétaires et à l'architecture institutionnelle de la zone. Elles ont été développées et portées par des groupes peu nombreux, d'obédiences plurielles, qui n'ont eu de cesse, pour des motivations diverses, de questionner le *statu quo*. Depuis les travaux pionniers des économistes Samir Amin ou Joseph Tchoundjang Pouemi, une génération a émergé dans les années 1990 (Martial Ze Belinga, Mamadou Koulibaly, Kako Nubukpo, Demba Moussa Dembélé, etc.), en posant les analyses de la monnaie et de son fonctionnement sans réellement que ce sujet ne soit au centre des mobilisations populaires. D'autant plus que les années 1990 ont été le moment d'une mode en faveur de l'intégration régionale, inspirée par l'exemple européen. Les mouvements citoyens du milieu de la décennie 2010 ne se sont pas principalement intéressés à la question du franc CFA, mais plutôt à des thématiques sociales ou

45. Observations et entretiens faits à Nouakchott en 2024.

46. Voir F. Pigeaud et N. S. Sylla, *L'arme invisible de la Françafrique. Une histoire du franc CFA*, Paris, La Découverte, 2018.

électorales. La fin des années 2010, avec l'émergence de revendications souverainistes plus fortes et marquées par le geste de Kémi Séba en 2017 – celui-ci brûle alors publiquement un billet de 5 000 francs CFA à Dakar –, aura en revanche vu ce débat s'étendre, porté par un nombre croissant d'économistes et d'activistes. Ces mises en débats ont donc été plus ou moins importantes selon les périodes.

CIRCULATIONS ET COMMERCES DANS L'ESPACE RÉGIONAL

Une autre distinction qu'il convient de nuancer consiste à opposer le « haut » des institutions au « bas » des pratiques concrètes des acteurs, en générant deux perspectives irréconciliables sur les dynamiques régionales. Les relations entre pays ouest-africains sont régulièrement présentées comme faibles lorsque les données statistiques sur le commerce interne à la zone sont prises pour point de référence, indiquant supposément l'échec des dirigeants qui souhaitent impulser par le haut des échanges régionaux, à travers l'UEMOA ou la BCEAO en particulier. Pourtant, dans le même temps, l'intégration économique est présentée comme forte lorsqu'il s'agit de considérer la prolifération des trafics et des commerces transfrontaliers, c'est-à-dire par les dynamiques d'intégration par le bas. Cette représentation dichotomique opposant l'intégration par les institutions formelles (faible) à celles des pratiques quotidiennes et concrètes des acteurs (forte) est insuffisante. D'une part, la cause de tels écarts est bien connue : le commerce régional est important mais majoritairement non enregistré dans les données douanières officielles. Des données récentes estiment par exemple le commerce alimentaire régional ouest-africain à des niveaux très élevés, près de 10 milliards de dollars par an. 70 % des exportations alimentaires (hors noix de cajou ou cacao) des pays de la zone auraient ainsi lieu à l'intérieur de la région⁴⁷. D'autre part, si ces flux commerciaux transfrontaliers ne sont pas enregistrés, ils imbriquent le haut et le bas, ainsi que les logiques formelles et informelles. Ils peuvent ainsi souvent être adossés aux activités d'acteurs centraux et dominants au sein de chaque pays.

Le commerce de réexportation tire par exemple un avantage depuis des décennies des différences de prix existant d'un pays à l'autre pour certains produits, liées aux écarts de taxes, de subventions ou de prix de transport, et étant sources de « gains marginaux » pour les acteurs, en référence à l'expression de

47. Few's Net, FAO, CILSS et WFP, *Cross-border Trade and Food Security in West Africa. The Western Basin: Gambia, Guinea, Guinea-Bissau, Mali, Mauritania, Senegal*, Few's Net/FAO/CILSS/WFP, mars 2010; OCDE et CSAO, *Le commerce alimentaire intrarégional en Afrique de l'Ouest. Nouvelles données, nouvelles perspectives*, Cahiers de l'Afrique de l'Ouest, Paris, Éditions OCDE, 2025; CILSS, CSAO, Few's Net, OCHA, PAM, Resimao et Unicef, *Sécurité alimentaire et échanges transfrontaliers dans la zone de Kano-Katsina-Maradi (K2M). Rapport WABI/DT/30/06*, Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2006; O. Vallée, *La dimension monétaire des échanges régionaux à partir du Bénin et de la Gambie*, Paris, CILSS/OCDE/Club du Sahel, 1989.

Jane Guyer⁴⁸. Nombre de commerces de réexportation ont lieu avec la contribution objective des États, puisqu'ils sont rendus possibles par les subventions étatiques, qui amoindrisent les coûts des importations⁴⁹. Ces activités ne sont pas seulement le fait de petits commerçants prenant avantage des opportunités de profit. Elles sont aussi le résultat des positionnements de grands commerçants à même d'avoir accès aux circuits et aux devises d'importation pour importer des produits de base (à l'instar du sucre ayant un prix bas en Mauritanie), et qui utilisent leurs positions proches des pouvoirs afin d'entreprendre des activités de réexportation. Ils s'inscrivent ainsi dans les mécanismes de chevauchement documentés par la sociologie politique de l'État et par *Politique africaine* depuis les années 1980⁵⁰. De tels mécanismes sont ainsi importants dans les dynamiques de formation des États. La sociologie politique a par exemple longtemps considéré le cas des « États entrepôts » comme le Bénin, qui vit de l'intermédiation et de l'import-export à la frontière avec le Nigeria⁵¹. Les liens entre les filières cacaoyères et l'émergence de la rébellion en Côte d'Ivoire dans les années 2000 avec l'aide du Burkina Faso ont en outre offert à Alassane Ouattara une voie d'accès au pouvoir, en devenant l'éminence politique centrale des institutions économiques régionales⁵².

Aussi, bien que les textes de ce dossier ne documentent pas extensivement les pratiques quotidiennes d'échange et leurs liens avec les dynamiques et les institutions régionales, les circulations des personnes et des marchandises constituent un élément important dans lequel les analyses présentées ici doivent être replacées. Il est un invariant des relations économiques et sociales de la zone que les savoir-faire commerciaux, de voyage, de franchissements de frontières forment le quotidien de la vie des acteurs. Les commerces informels au sein de l'espace – marchandises exportées ou réexportées – ont été l'objet d'observations et d'analyses suivies depuis les années 1970, par exemple grâce à un organisme régional comme le Comité inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS) soutenu par le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. Certains de leurs travaux ont rendu compte des circulations multiples des produits alimentaires, agricoles, de pêche ou de l'élevage : par exemple les pêcheries depuis les côtes atlantiques de la Mauritanie vers les pays intérieurs ou du Golfe de Guinée, le

48. J. I. Guyer, *Marginal Gains: Monetary Transactions in Atlantic Africa*, Chicago, University of Chicago Press, 2004.

49. Observation de terrain de l'un des auteurs sur le cas du sucre en Mauritanie. Voir aussi J. Egg et J. Herrera (dir.), « Échanges transfrontaliers et intégration régionale... », *op. cit.*

50. Par exemple autour des travaux de Pascal Labazée ou de Pierre Janin, et bien sûr, de manière générale, J.-F. Bayart. Sur ce sujet, voir aussi les travaux de Judith Scheele, par exemple « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite », *Hérodote*, n° 142, 2011, p. 143-162 ; J. Scheele, « Tribus, États et fraude : la région frontalière algéro-malienne », *Études rurales*, n° 184, 2009, p. 79-94 ; P. Bonte, « Faire fortune au Sahara : permanences et ruptures », *Autrepart*, n° 16, 2000, p. 49-65.

51. J. O. Igwe et B. G. Soule, *L'État-entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise ?*, Paris Karthala, 1992.

52. Voir par exemple R. Otaeyek et R. Banégas, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne. Effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique africaine*, n° 89, 2003, p. 78.